



DISTRICT FOOTBALL DORDOGNE-PERIGORD
COUPE DE LA DORDOGNE «JOUR DE COUPE U11»

FINALE DEPARTEMENTALE COUPE DE LA DORDOGNE U11 2018/2019

SAMEDI 25 MAI 2018 à 13H
TERRAIN DE CHAMIERS « Pareau »

Sont convoquées les équipes U11 suivantes :

COC CHAMIERS
FOOTHISLECOLE Ent.
MONTIGNAC Ent
MONTPON MENESPLET
MUSSIDAN
SARLAT MARCILLAC
TRELISSAC
CHATEAU L'EVEQUE
TERRASSON USA
RAZAC Ent.
BERGERAC PERIGORD
CHAMPCEVINEL
PAYS GURCON
BERGERAC LA CATTE
MONBAZILLAC
NOTRE DAME SANILHAC





DEROULEMENT DE L'EPREUVE

13H Accueil des équipes, début des formalités administratives

Chaque équipes dès son arrivée devra se présenter au secrétariat de l'organisation qui lui fournira tous les détails et les documents nécessaire au bon déroulement de la compétition.

13H30 Début de l'épreuve de jonglerie

Le contrôle de l'épreuve de jonglerie sera réalisé par les éducateurs de l'équipe adverse (1^{er} match) et/ou par commission technique du District de la Dordogne.

14H15 Début des rencontres

14H15 et 14H30	Match 1
14H55 et 15H10	Match 2
15H35 et 15H50	Match 3
16H15 et 16H30	Match 4
16H55 et 17H10	Match 5

17H30 Remise des récompenses

REGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Ces finales sont organisées sous la responsabilité du District et de la Commission Football d'Animation.

Les litiges, réclamations et suites disciplinaires sont examinés à la fin de chaque rencontre par la Commission du Football d'Animation et ses décisions seront sans appel.

Les rencontres seront dirigées par de jeunes arbitres officiels du District. Chaque club devra fournir un arbitre de touche. Le comportement des dirigeants et éducateurs devra être exemplaire et orienté vers le Fair-play.

L'organisation décline toute responsabilité sur les affaires laissées aux vestiaires; elle ne répond pas des vols qui pourraient être commis et conseille aux responsables de prendre toutes les précautions nécessaires.



ARTICLE 2 : QUALIFICATION - LICENCES

Dès l'arrivée des équipes, les responsables devront se présenter au secrétariat pour y déposer la liste des joueurs et Dirigeants. Chaque club doit présenter la liste de ses licenciés, qu'il a imprimée depuis Footclubs, comportant les principaux éléments figurant sur la licence.

Les joueurs et joueuses doivent être qualifiés au club à la date de la journée au cours de laquelle se dispute la compétition.

Les **licenciés U9 et U9F** sont autorisés à participer à l'épreuve dans les conditions prévues à l'article 73 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Les **U12F** sont autorisés à participer dans les conditions prévues à l'Article 155 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Discipline : Les litiges, réclamations et suites disciplinaires sont examinés à la fin de chaque rencontre par la Commission du Football d'Animation et ses décisions seront sans appel. Tout joueur ou joueuse exclu(e) lors d'une rencontre ne pourra pas participer, au minimum, à la rencontre suivante (Suivant décision de la Commission).

ARTICLE 3 : SYSTEME DE L'EPREUVE

Le Règlement du Football à 8 sera appliqué

Les équipes seront opposées selon la formule de compétition dite "Echiquier". Avant le début des premières rencontres, les équipes effectuent l'épreuve des jongleries

Les équipes disputeront 5 rencontres. Un tirage au sort (**ARTICLE 7**) détermine l'ordre des premières rencontres

Par la suite à partir du 2ème match, les rencontres sont déterminées par le classement des rencontres précédentes :

1 ^{er} contre 2ème	9ème contre 10ème
3ème contre 4ème	11ème contre 12ème
5ème contre 6ème	13ème contre 14ème
7ème contre 8ème	15ème contre 16ème

Aucune équipe ne rencontre deux fois le même adversaire, le cas échéant, elle rencontrera l'équipe la suivant au classement.

ARTICLE 4 : CLASSEMENT

Le classement est établi par addition de points cumulés match après match du 1^{er} au 5ème en fonction du barème suivant :

4 points pour un match gagné	1 point pour un match perdu
2 points pour un match nul	0 point pour un match perdu par pénalité ou par forfait

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, il est tenu compte, dans l'ordre :

a) du classement aux points des rencontres jouées entre elles par les équipes ex-æquo concernées;

dans la mesure où elles se sont toutes rencontrées,

b) de l'épreuve de jonglerie.



A noter : Si les conditions météorologiques (ou tout autre évènement) ne permettent pas de terminer cette finale (les 5 tours), la commission pourra considérer le classement comme définitif qu'à partir du 3^{ème} tour complet.

ARTICLE 5 : DUREE DES RENCONTRES

La durée des rencontres est fixée à 1 fois 10 minutes

ARTICLE 6 : EPREUVE DE JONGLERIES

1. Toutes les Équipes présentes à la Finale participent à l'épreuve de Jongleries.
 - a. Cette épreuve départagera les Équipes dans tous les cas prévus au Règlement.
 - b. Cette épreuve sera organisée avant le début des rencontres et les résultats chiffrés ne seront pas communiqués avant la fin de la compétition.
2. Il sera tenu compte du Total des 8 meilleurs résultats, sur les 12 participants de chaque Équipe, sur l'ensemble des contacts (Pieds et Têtes).
 - a. Limitation à 30 contacts Pied Droit, 30 contacts Pied Gauche et 20 Têtes, sans surface de rattrapage.
 - b. Un essai supplémentaire est accordé pour le maximum non atteint.
 - c. Les 3 épreuves de jonglerie sont effectuées dans la continuité.
Départ de jonglerie au choix (ballon au sol ou à la main pour les pieds et à la main pour la tête).
3. En cas d'égalité, dans le Total des contacts, les Équipes seront départagées suivant les critères :

Total des 8 meilleurs joueurs	1) Addition du Total du 9ème 2) Addition du Total du 10ème 3) Addition du Total du 11 ^{ème} puis du 12ème
Contacts des têtes uniquement	5) Total des 8 meilleurs Joueurs 6) Puis addition du Total du 9ème 7) Du Total du 10ème 8) Du Total du 11 ^{ème} puis du 12ème
Contacts des pieds uniquement	10) Total des 8 meilleurs Joueurs 11) Puis addition du Total du 9ème 12) Du Total du 10 ^{ème} 13) Du Total du 11 ^{ème} puis du 12ème

ARTICLE 7 : Tirage au sort

TIRAGE AU SORT réalisé au DISTRICT (Commission Foot Educatif):

COC CHAMIERES - CHATEAU L'EVEQUE
MONTPON MENESPLET - NOTRE DAME SANILHAC
MONBAZILLAC - CHAMPCEVINEL
BERGERAC PERIGORD - MUSSIDAN
RAZAC - TERRASSON USA
TRELISSAC - SARLAT MARCILLAC
BERGERAC LA CATTE - FOOTHISLECOLE
PAYS GURCON - MONTIGNAC Ent



DISTRICT FOOTBALL DORDOGNE-PERIGORD
COUPE DE LA DORDOGNE «JOUR DE COUPE U11»

FEUILLE DE PRESENCE - U11

CLUB :

N°	NOM ET PRENOM DES JOUEURS	NUMERO DES LICENCES	Essais	JONGLERIES			SCORES RETENUS			Total
				PIED Droit (30 max)	PIED Gauche (30 max)	TETE (20 max)	Pied Droit	Pied Gauche	Tête	
1			1							
			2							
2			1							
			2							
3			1							
			2							
4			1							
			2							
5			1							
			2							
6			1							
			2							
7			1							
			2							
8			1							
			2							
9			1							
			2							
10			1							
			2							
11			1							
			2							
12			1							
			2							

<i>NOM ET PRENOM RESPONSABLE et DIRIGEANT</i>	<i>NUMEROS LICENCES</i>

Total 8 Joueurs	
Total 9 Joueurs	
Total 10 Joueurs	
Total 11 Joueurs	
Total 12 Joueurs	

Signature du Responsable